

Dix choses à savoir sur les factures de gaz naturel

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) fixe les tarifs pour les clients résidentiels et commerciaux d'Enbridge Gas (y compris les zones tarifaires d'Union Gas) et d'EPCOR Natural Gas Limited Partnership. [En savoir plus sur le système de gaz naturel.](#)

1. Les prix du gaz naturel sont revus et fixés quatre fois par an (chaque trimestre) par le biais de ce qui est communément appelé le mécanisme de rajustement trimestriel des tarifs (MRTT). Le prix que les distributeurs paient pour le gaz naturel est basé sur le coût actuel du marché, qui peut être influencé par divers facteurs, notamment l'offre et la demande et les conditions météorologiques.
2. Les prix du gaz naturel varient en fonction de la zone tarifaire parce que le coût du marché du gaz naturel qui alimente les zones tarifaires diffère. Les clients peuvent trouver le nom du service public de gaz naturel qui dessert leur région [ici](#).
3. Les distributeurs de gaz naturel réglementés par la CEO **ne sont pas** autorisés à réaliser des bénéfices sur la vente du gaz naturel lui-même.
4. Les clients du gaz naturel sont également facturés pour la livraison, qui couvre les coûts de transport, de stockage et de distribution du gaz naturel. Ces frais varient en fonction de la quantité de gaz naturel consommée par le client.
 - **Transport** : Coût du transport du gaz naturel de l'ouest du Canada et des États-Unis vers l'Ontario. L'Office national de l'énergie approuve les péages et les frais de transport.
 - **Livraison** : Coût de la livraison du gaz naturel aux clients de l'Ontario par l'intermédiaire du réseau de distribution du service public. Cette redevance comprend tous les coûts d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'un taux de rendement réglementé. C'est la CEO qui fixe cette redevance.
 - **Stockage** : Le coût du stockage du gaz naturel.
5. La CEO approuve les tarifs de livraison de chaque compagnie. Les frais de livraison sont ajustés une fois par an à l'aide d'un cadre de régulation incitative quinquennal approuvé par la CEO. Ces ajustements annuels sont effectués à l'aide d'une formule préétablie basée sur l'inflation. Outre la redevance de distribution de gaz, la facture du client comporte plusieurs autres postes qui couvrent le coût du gaz naturel utilisé. [Apprenez-en davantage.](#)
6. Les clients peuvent utiliser la [calculatrice de facture](#) de la CEO pour comparer la facture actuelle de leur service public local avec ce à quoi ils peuvent s'attendre s'ils signent un contrat d'énergie avec un détaillant d'énergie.

7. Des programmes d'aide sont disponibles pour les clients qualifiés qui ont besoin d'aide pour payer leurs factures, y compris le [Programme d'aide aux impayés d'énergie](#) (Programme AIE).
8. Les services publics de gaz naturel suivent les [règles de service à la clientèle](#). Il existe également des règles spécialement conçues pour protéger les clients à faibles revenus. [Pour en savoir plus.](#)
9. Des programmes de conservation sont disponibles pour aider les clients à réduire leur consommation d'énergie et leurs coûts mensuels. [Pour en savoir plus.](#)
10. Les clients qui ont des questions ou des plaintes concernant leur facture doivent d'abord s'adresser à leur service public. Si, après avoir communiqué avec leur service public local, ils ne sont **toujours** pas satisfaits, ils peuvent s'adresser à la CEO pour obtenir de l'aide. [Pour en savoir plus.](#)